

ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 FEVRIER 2009

Membres du Conseil Municipal présents : M. Jeannot SCHNELL, maire
MM. François SCHNELL, LUDWIG Jean-Michel, KUNTZ Gilbert, adjoints
Melle HABER Françoise, M. HENSELMANN Mathieu, Mme ARON née KLEIN Muriel, M. ARON-
CLAUSS François, M. INGWEILER Alfred, M. KUNTZ Jacky, M. KUNTZNER Kevin, Mme MUL-
LER née PARISOT Michèle, M. ADOLFF Bruno, M. STRINTZ Claude.

Absente excusée : Mme CLAUSS née PACHOLCZYK Sylvie qui a donné procuration à M. Alfred INGWEILER pour tout vote et décision à prendre.

Avant de commencer la séance, M. le Maire informe le conseil municipal qu'un conseiller lui a fait parvenir un courrier dans lequel il pose un certain nombre de questions et qu'elles seront traitées au point 11.

Mme MULLER Michèle souhaite quelques précisions concernant l'éventuelle acquisition d'un DSA (voir point N°14)

1.- Désignation du secrétaire de séance.

M. François SCHNELL, adjoint, a été désigné secrétaire de séance.

2.- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2009.

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2009 a été approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions.

3.- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des opérations effectuées durant l'année 2008 et après délibération :

- **approuve, à l'unanimité des membres présents**, les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes CCAS- Assainissement et Lotissement du Wolfstal, dressés par M. STOLTZ Rémy, Trésorier Principal des Finances de Saverne et qui n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

4.- Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2008 (budget principal, budgets annexes CCAS – Assainissement – Lotissement du Wolfstal).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. François SCHNELL, adjoint au Maire, a pris connaissance des comptes administratifs de l'exercice 2008 et après délibération,

- **approuve par 14 voix pour et 1 abstention** les comptes administratifs de l'exercice 2008 comme suit, le Maire Jeannot SCHNELL ayant quitté la salle lors du vote des comptes administratifs de l'exercice 2008 :

BUDGET PRINCIPAL

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes de l'exercice	365.542.38 €
Dépenses de l'exercice	317.291.58 €
Soit un excédent de fonctionnement de : + 48.250.80 €	
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes de l'exercice	053.248.28 €
Dépenses de l'exercice	083.861.54 €
Soit un déficit d'investissement de : - 30.613.26 €	

Résultat 2008

	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	317.291.58 €	365.542.38 €	+ 048.250.80 €
Investissement	083.861.54 €	053.248.28 €	- 030.613.26 €
<u>TOTAL</u>	401.153.12 €	418.790.66 €	+ 017.637.54 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement – exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
INVESTISSEMENT	+ 004.691.82		- 030.613.26	- 025.921.44
FONCTIONNEMENT	+ 152.038.69		+ 048.250.80	+ 200.289.49
TOTAL GENERAL :	+ 156.730.51		+ 017.637.54	+ 174.368.05

BUDGET ANNEXE CCAS

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice	<u>Réalisé</u> 0.000,00 €
Dépenses de l'exercice	1.290,00 €
Soit un déficit de fonctionnement de : - 1.290,00 €	

Section d'investissement

Recettes et dépenses de l'exercice	<u>Réalisé</u> néant
Il n'y a donc ni excédent, ni déficit pour la section d'investissement.	

Résultat 2008

	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	1.290,00 €	000,00 €	- 1.290,00 €
Investissement	<u>0.000,00 €</u>	<u>000,00 €</u>	<u>0.000,00 €</u>
TOTAL :	1.290,00 €	000,00 €	- 1.290,00 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE CCAS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement – exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	+ 2097,67	0,00	- 1.290,00	+ 807,67
TOTAL GENERAL :	+ 2.097,67	0,00	- 1.290,00	+ 807,67

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice	<u>Réalisé</u> 33.580.68 €
Dépenses de l'exercice	46.981.80 €
Soit un déficit de fonctionnement de : - 13.401.12 €	

Section d'investissement

Recettes de l'exercice	<u>Réalisé</u> 08.426.90 €
Dépenses de l'exercice	53.872.48 €
Soit un déficit d'investissement de : - 45.445.58 €	

Résultat 2008

	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	46.981.80 €	33.580.68 €	- 13.401,12 €
Investissement	<u>53.872.48 €</u>	<u>08.426.90 €</u>	<u>- 45.445.58 €</u>
TOTAL	100.854.28 €	42.007.58 €	- 58.846.70 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement – exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
INVESTISSEMENT	+ 047.108.05	0,00	- 045.445.58	+ 001.662.47
FONCTIONNEMENT	+ 109.614.88	0,00	- 013.401.12	+ 096.213.76
TOTAL GENERAL :	+ 156.722.93	0,00	- 058.846.70	+ 097.876.23

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU WOLFSTAL

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice	56.203.91 €
Dépenses de l'exercice	43.174.60 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	+ 13.029.31 €

Section d'investissement

Recettes de l'exercice	00.000,00 €
Dépenses de l'exercice	52.884.61 €
Soit un déficit pour la section investissement de :	- 52.884.61 €

Résultat 2008

	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	43.174.60 €	56.203.91 €	+ 13.02931 €
Investissement	52.884.61 €	00.000.00 €	- 52.884.61 €
TOTAL	96.059.21 €	56.203.91 €	- 39.855.30 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU WOLFSTAL

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement - exercice 2007	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clô- ture 2008
INVESTISSEMENT	- 35.410,87	0,00	- 52.884.61	- 88.295.48
FONCTIONNEMENT	- 09.710,01	0,00	+ 13.029.31	+ 03.319.30
TOTAL GENERAL :	- 45.120.88	0,00	- 39.855.30	- 84.976.18

RESULTAT DE CLOTURE TOUS BUDGETS CONFONDUS

EXCEDENT DU BUDGET PRINCIPAL :	+ 174.368.05 €
EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE CCAS :	+ 000.807.67 €
EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :	+ 097.876.23 €
DEFICIT DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT WOLFSTAL :	- 084.976.18 €.

5.- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 – budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent de 174.368,05 € :

- **décide** à l'unanimité des membres présents, d'affecter en investissement au compte 1068 de l'exercice 2009 un montant de **174.368,05 €**.

5a) – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 – budget annexe « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent de 96.213,76 € :

- **décide** à l'unanimité des membres présents, d'affecter en investissement au compte 1068 de l'exercice 2009 un montant de **96.213,76 €**.

6.- Fixation des 3 taxes principales (Taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et suite à un vote à main levée, **décide** :

- par 14 voix pour (dont 1 procuration) et 1 voix contre d'augmenter les 3 taxes principales pour l'exercice 2009 de 2% et **fixe** les taux d'imposition des 3 taxes principales pour l'exercice 2009 comme suit :

TAXE	TAUX	Base d'Imposition pour la commune	Produit Fiscal attendu
Taxe d'habitation	11.16%	511.200.-	57.049.- €
Foncier bâti	9.10%	364.300.-	33.151.- €
Foncier non bâti	64.06%	25.500.-	16.335.- €
TOTAL :			106.535.- €

7.- Appel à la Générosité Publique et Subventions à répartir pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** un crédit de 6.000.- € (**six mil euros**) qui sera inscrit au budget primitif de l'exercice 2009 et imputé au compte 65 – article 65748.
- **DECIDE** de répartir de la manière suivante les subventions au titre de l'année 2009 comme suit :

Appel à la Générosité Publique

- Timbre antituberculeux « Le Souffle c'est la Vie »	16.- €
- Campagne contre la Faim	16.- €
- Bleuets de France	16.- €
- Campagne contre le Cancer	77.- €
- Campagne Nationale en faveur des Aveugles	16.- €
- Prévention Routière	16.- €
- Croix-Rouge Française, secteur de Saverne	16.- €
- Handicapés Moteurs	16.- €
- G.I.P.H. (Association pour l'Insertion des personnes handicapés physiques)	84.- €
- Croix-Bleue de Saverne	16.- €
- Myopathes de France	16.- €
- Sclérosés en Plaques	16.- €
- Association « Garde, aide et réconfort à domicile des personnes dépendantes »	77.- €
- Association des Paralysés de France	16.- €
- Ecole Alsacienne des Chiens-Guides d'Aveugles	16.- €
- Aides Délégation 67 (Lutte contre le Sida)	16.- €
- Association AREMANE (Association pour la Recherche et le Développement des moyens de lutte contre les Maladies Neurodégénératives)	16.- €
- Fondation du Patrimoine – Délégation régionale Alsace	<u>50.- €</u>
<u>SOUS - TOTAL :</u>	512.- €

Subventions à Répartir

- Amicale des Donneurs de Sang – Ernolsheim-lès-Saverne	68.- €
- Coopérative Scolaire – Ernolsheim-lès-Saverne	75.- €
- Syndicat des Producteurs de Fruits et Distillateurs	115.- €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers – Ernolsheim-lès-Saverne (dont 100.- € pour l'A.B.M.)	400.- €
- F.C.E. – Ernolsheim-lès-Saverne	170.- €
- CLUB VOSGIEN – Ernolsheim-lès-Saverne	155.- €
- A.P.P. Ernolsheim-lès-Saverne	160.- €
-A.P.P. Ernolsheim/Neuwiller	85.- €
- U.N.I.A.T. – Ernolsheim-lès-Saverne	68.- €
- Association « A.S.K. » - Ernolsheim-lès-Saverne	100.- €
- Association « PRO-DAUBENSCHLAG » - Ernolsheim-lès-Saverne	<u>68.- €</u>
<u>SOUS-TOTAL :</u>	1.464.- €

Soit un total général de : 1.976.- €.

MM. ARON-CLAUSS François et SCHNELL François s'abstiennent pour le vote d'une subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, M. HENSELMANN Mathieu, s'abstient pour le vote d'une subvention en faveur de l'A.S.K. (Arelser Sport Kumpels) et M. Jeannot SCHNELL, maire, s'abstient pour le vote d'une subvention en faveur de l'Association Pro-Daubenschlag.

Le 4.024.- € restant sur le compte 65, article 65748, le conseil municipal se réserve sa décision d'octroi.

Des subventions exceptionnelles seront versées comme suit :

- 45.- € pour chaque association pour la confection d'un char ou qui participeront à l'animation du messti
- 10.- € par participant actif seront versés à l'Association R.A.J. pour la participation des candidats aux festivités des jeux Inter-Villages.
- Une subvention de 7.- € par jour et par enfants est prévue pour les voyages scolaires
- Une subvention exceptionnelle de 1.500.- € sera versée au F.C.E. (CM du 30.01.2009).

8.- Communauté de Communes de la Région de Saverne – Extension des Compétences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 5211-1 à L 5211-41, L 5214-1 à L 5214-29 et notamment l'article L 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1997 portant transformation du District de la Région de Saverne en Communauté de Communes de la Région de Saverne,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 4 décembre 2008 décidant d'étendre ses compétences,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions,

DESAPPROUVE l'extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de Saverne décidée par le Conseil de Communauté du 4 décembre 2008 comme suit :

Article 14. – COMPETENCES FACULTATIVES.

5. Services publics et services au publics.

Actions et aides en faveur de la création, du maintien et du développement de services publics et de services aux publics, correspondant aux critères cumulatifs suivants :

- participent au développement, à l'aménagement ou à la politique de cohésion et de solidarité sociale de l'ensemble de la Communauté de Communes, même s'ils sont localisés sur le territoire d'une seule commune,

- sont déterminants et/ou stratégiques pour l'équilibre socio-économique de la Communauté de Communes,

- ont vocation à desservir l'ensemble de la Communauté de Communes.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

9.- Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi des finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615- du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Jeannot SCHNELL, maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 53.761.- € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE 143.000.- € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 2,66 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune d'Ernolsheim-lès-Saverne s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

10.- Vitraux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier réceptionné par le Député-maire Emile BLESSIG l'informant que le projet concernant la subvention exceptionnelle pour les vitraux ne pouvait être retenu par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, étant donné que la commune n'est pas maître d'ouvrage du projet.

Au vu de ces informations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibération,

- **DECIDE** que la maîtrise d'ouvrage sera communale
- **VOTE** le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet, qui sera inscrit au budget primitif de l'exercice 2009 en section d'investissement selon le plan de financement suivant :

Coût TTC du projet : 34.351.85 €

Participation de CEAAC :	08.000,00 €
Fondation Eglise Protestante	01.000,00 €
Paroisse Protestant d'Ernolsheim-lès-Saverne	04.000,00 €
Mécénat, dons et autres subventions attendues :	15.351.85 €.
Fonds libres de la Commune :	06.000,00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter auprès des instances concernées, les subventions pour ces travaux.

11. Lotissement.

En réponse aux questions posées par M. Ingweiler, M. le Maire précise les points suivant :

- Le montant des frais de notaire engagés par la commune pour l'acquisition des terrains ayant appartenus à M. Schnell Hubert se trouvent dans le compte-rendu de la séance du 30.01.2009.
- La commune n'a pas été mal conseillée par M. le Trésorier Principal de Saverne en 2001.
- La conjoncture actuelle ne changera pas par le fait de confier le lotissement à un lotisseur privé, mais c'est ce dernier qui portera le risque financier de l'opération. Le montant du pré-financement dépassera probablement 1 million d'euros, ce qui représenterait une somme très importante pour la commune.
- Pour ce qui est de la maîtrise finale du prix de vente du m², de la préservation de l'harmonie du lotissement ou de l'éventuelle construction de « blocs », le Maire précise que le P.O.S. en vigueur devra être respecté, et que la commune travaillera en étroite collaboration avec le lotisseur lors de la planification et de l'avancement du projet, notamment en mettant en place un règlement de lotissement. Il signale enfin qu'il serait illégal de privilégier les habitants d'Ernolsheim lors de l'attribution des lots.

Suite à la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2009 décidant de confier à un lotisseur la réalisation du futur lotissement, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déjà eu plusieurs contacts et propose l'établissement SAREST pour la réalisation de ce projet.

A la demande des membres du CM, une réunion de travail sera organisée prochainement avec un représentant de le SAREST, afin qu'il présente cet organisme et réponde aux différentes questions des conseillers.

12.- Orientations Budgétaires.

Afin de pouvoir préparer le budget primitif de l'exercice 2009, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les priorités à inscrire au budget de l'année 2009, à savoir :

1) Report des investissements 2008

- Travaux de rénovation maison 78, rue principale
- Vitraux

2) Travaux 2009

- Réfection de la rue du Château
- Diagnostic Eglise
- Réfection des portes de l'école
- Rue des Châtaigniers

- Acquisition de terrains
- Arbre de la liberté (aménagement de l'emplacement)
- Eclairage public
- Acquisition diverses de matériel

D'autres travaux sont envisagés pour les années futures :

- Etude salle polyvalente (un plan de travail sera mis en place afin de travailler sur ce dossier)
- Appartements au-dessus de l'école
- Rue des Vergers (quant le lotissement sera terminé)
- Rue St. Michel
- Rue St. Jean

13.- Rapport des Commissions.

a) M. le Maire informe le conseil municipal de la probable dissolution du corps des sapeurs-pompiers en 2010, étant donné qu'il n'y a plus assez de pompiers formés et aptes à intervenir en cas de sinistre.

b) La Commission des Fêtes se réunira prochainement pour discuter des points suivants :

- Organisation de la fête du 3^è âge et des festivités de la Fête Nationale
- Projet d'une salle polyvalente

c) M. François SCHNELL, informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale constitutive de l'association M.A.R.P.A. (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées) a eu lieu à Monswiller le 19 février 2009. M. François Schnell et Jeannot Schnell font tous les deux partie du conseil d'administration présidé par Mme Fontanes.

14.- Divers.

a) Jean-Michel LUDWIG, adjoint, a participé à un débusquage (débardage) dans la forêt communale d'Ingwiller avec des chevaux. Cette technique est applicable dans les forêts très denses et cause moins de dégâts qu'un débardage classique. De plus, elle est très écologique ; il n'y a pas de pollution, pas d'arbres blessés, ni de tassement de sol.

b) Mme MULLER Michèle désirant savoir si l'acquisition d'un défibrillateur par la mairie était obligatoire. M. le Maire l'informe qu'à sa connaissance, actuellement aucun texte n'oblige les communes d'acheter ce type d'appareils.

Il serait peut-être intéressant d'envisager un achat groupé ainsi que formation s'y rapportant par l'intermédiaire de la CCRS.

c) Gilbert KUNTZ, adjoint, a participé ce jour aux Ateliers du SMICTOM. La réunion d'information était portée sur le thème de l'incitation au tri par la redevance incitative. Trois intervenants ont rapporté deux expériences dans ce domaine. La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn est entrain d'instaurer le système à la levée. Chaque poubelle, équipée d'une puce électronique, déclenche un compteur lors de la levée sur le camion. Un comptage au poids sur l'essieu du camion permet de savoir s'il y a une baisse dans le poids des ordures ramassées. Le principe est de proposer le moins souvent la poubelle au vidage. Sachant qu'il y a une collecte supplémentaire des produits recyclables et des produits fermentescibles, la poubelle avec les déchets ultimes pourra se remplir, complètement, à domicile, en plusieurs semaines. De ce fait, il y a moins de volume/poids ramassé, et donc le camion de ramassage circule moins et la facture est réduite. Néanmoins une information importante sur le sujet vers les habitants est primordiale. De même, le développement du tri sélectif dans chaque foyer est un préalable à cette méthode de réduction des déchets.

La séance a été close à 23 heures 20